

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 OCTOBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 23 octobre 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Sylvie MARTIN.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU (arrivé à 18 H 04), René ROQUES.

ABSENTS : Mme Géraldine GAU a donné procuration à Mme Sylvie MARTIN.
Mmes Sandrine BRINGAY, Isabelle GUERY, Marie-Agnès ROSSIGNOL, Hélène ROUZAUD, Sonia TRINCARD.

SECRETARIE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 10 07

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	9
Procurations	1
Votants	10

OBJET : COMMUNE / CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ARIÈGE – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONCEPTION, L'ÉTABLISSEMENT ET L'EXPLOITATION DU RÉSEAU DE COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES À TRÈS HAUT DÉBIT DE L'ARIÈGE – IMMEUBLE RUE DU COLLÈGE.

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le conseil départemental de l'Ariège a transmis une convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit pour l'immeuble rue du collège.

Cette convention concerne l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique permettant de desservir l'immeuble rue du collège et autorise le conseil départemental et ses

sous-traitants à y accéder pour effectuer toutes les opérations techniques sur ces lignes.

L'autorisation accordée d'installer ou d'utiliser les lignes et équipements n'est assortie d'aucune contrepartie financière et la convention est conclue pour une durée de 25 ans à compter de sa signature et renouvelable dont une fois tacitement.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : D'autoriser la signature de la convention de délégation de service public pour la conception, l'établissement et l'exploitation du réseau de communications électroniques à très haut débit pour l'immeuble rue du collège.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 30 octobre 2025

**Le maire
Dominique FOURCADE**

**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

